

FRATERNELLE DES DÉMINEURS DE BELGIQUE

SECRETARIAT :

RUE ST JEAN, 30 Tervueren
TÉL. 57.31.64. - C.C.P. 7537.94

A.S.B.L

RÉDACTION BULLETIN :

CASERNE 7/8 BERCHEM
TÉL. 940.67 ANVERS

Mars 1950

Cher Membre, cher Camarade démineur,

Ne soit pas étonné ni surpris, ceci n'est pas le "Bulletin" que tu étais habitué à recevoir. Ces feuilles ne sont pas destinées à le remplacer, mais au contraire ce stencil doit en quelque sorte servir à le doubler. En effet, si le "Démineur" tel qu'il paraissait précédemment donnait peut être satisfaction à presque tout le monde, il offrait cependant le grand inconvénient de ne pouvoir toucher les membres de la Fraternelle assez rapidement.

Entre le moment, où la décision de faire parvenir une information était prise et le jour auquel te parvenait le bulletin il s'écoulait un temps variable mais assez long. Les événements allant plus vite que l'imprimerie il se faisait que cette communication avait perdu tout son intérêt d'actualité soit pour toi soit pour le Conseil d'Administration de la Fraternelle.

Il a donc été décidé par le C.A. de te faire parvenir, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, un petit mot de ce genre où tu trouveras des communiqués, des informations qui ne concernent que les membres de la Fraternelle. Ensuite il a été décidé également de faire paraître "Le Démineur" trimestriellement, mais cette fois sous une toute nouvelle présentation.

Son nouveau format, s'y prêtant mieux, il contiendra comme par le passé des articles écrits par des démineurs pour les démineurs et aussi des informations générales concernant la Fraternelle, des rapports, des comptes rendus des réunions. Ce bulletin qui est destiné également aux membres d'honneur et à tous ceux qui ont marqué leur sympathie aux démineurs, doit, pour remplir son rôle, contenir aussi des articles destinés à entretenir cette amitié.

"Le Démineur" n'est donc pas mort, il va repartir re-gaillardisé par sa nouvelle jeunesse, vers de nouvelles conquêtes il va reprendre la tâche de défendre les intérêts moraux et matériels de tous nos camarades, de faire connaître davantage de qui a été, ce qui est encore et restera toujours un démineur.....

Mais pour cela, cher Camarade, ce bulletin aura besoin de ton concours, et c'est ce qu'il te sera exposé dans son prochain numéro.

La Rédaction.

En visite chez Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

Le 20 janvier 1950, une délégation conduite par notre Président, le Général SEVRIN, a eu l'honneur d'être reçue par Monsieur le Ministre de la Défense Nationale. Retenu à la dernière minute par la charge de ses fonctions Mr. DEVEZE s'est fait excuser et a prié son Chef de Cabinet le Général BERNAERTS de bien vouloir recevoir notre délégation.

Après la remise officielle de la brochure "Nos Démineurs" destinée à Monsieur le Ministre, ainsi qu'une autre destinée à son Chef de Cabinet, l'entretien, où furent exposées les revendications des démineurs, se déroula sous des auspices des plus favorables, le Général BERNAERTS, ayant marqué une attention très prononcée au sujet des problèmes qui lui furent présentés.

La délégation fit en effet remarquer que les démineurs n'ont pas toujours été récompensés pour leurs services rendus, et que certains avantages qui leur ont été accordés ne sont pas en proportion avec ceux des autres anciens combattants 40-45. Il fut également démontré que du fait de l'extension de la loi des pensions de réparations aux blessés et tués du déminage jusqu'au 26.8.47 il serait logique d'en attendre une répercussion dans d'autres domaines.

D'après la loi des priorités nos invalides figurent sur la lère liste, les démineurs sur la troisième. Nos invalides d'après le 8.5.1945 mériteraient cependant aussi une priorité et même d'avoir droit aux bonifications d'anciennetés. Exceptionnellement nos volontaires pour la durée de la mission, engagés après le 8.5.1945 devraient également pouvoir bénéficier de la loi de priorité.

Il fut également exposé que nos invalides d'après le 8.5.1945 devraient être en possession de la carte de réduction sur les chemins de fer et puisque il est question d'étendre cette réduction à d'autres ayants-droits il fut demandé de ne pas oublier les démineurs non invalides.

La question des chevrons de front fut également soulevée ainsi que celle des distinctions honorifiques. En résumé tous les points qui nous tiennent tous à coeur furent énumérés tels que: annuités supplémentaires pour pension, la réadaptation de nos invalides, le port de l'insigne pour les anciens passés dans d'autres unités, ainsi que l'épineuse question des démineurs prisonniers de guerre de 1940.

Il fut promis à notre délégation que tous les cas cités seraient soumis à un examen très attentif.

AVIS AUX INVALIDES

Notre secrétariat tient des formulaires à la disposition de ceux qui désirent renouveler leur carte de réduction.

Cotisation 1950

En vertu des prescriptions de nos statuts, les cotisations doivent être payées au cours du mois de Mars de chaque année. Nous rappelons à nos membres que ce sont les sections Provinciales qui sont chargées de percevoir les cotisations, nous invitons donc chacun à faire parvenir sa cotisation à la Section Provinciale de son ressort, dont voici les adresses et N° de comptes chèques :

NAMUR : Fraternelle des Démineurs de Namur et Luxembourg
N° 8005.05

LIEGE : Fraternelle Démineurs de Liège, N° 7902.11

BRABANT : Fraternelle Démineurs du Brabant N° 8173.53

FLANDRE ORIENTALE: Van Cleven Emile, Gand, N° 4511.80

ANVERS: Guyaux Jacques, aumonier, Kapellen N° 5624.09

FLANDRE OCCIDENTALE : M.E. Samyn, Bruges, N° 3450.69

HAINAUT : M. Lechien, Couillet, N° 851.35

AVIS

Aux Officiers ex-Démineurs des Unités des Flandres.

Subsidiairement à la circulaire du 10.2.50 invitant les Officiers ex-Démineurs de la Côte à participer à un dîner de Corps à l'occasion du 5e anniversaire de la Création des Bons de Déminage et prévu pour le dimanche 12.3.50, ne pourra avoir lieu à cette date, par suite des opérations de la Consultation Populaire.

La date du 19 mars serait retenue.

Une deuxième carte mentionnant l'établissement, l'heure et le montant de la quote-part sera envoyée aux Camarades qui auront bien voulu faire parvenir leur adhésion.

Plus nombreux on sera et meilleur compte on aura.

Tous à Bruges le 19 mars et Vive les hommes au Badge du "DAUPHIN".